



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 11 avril 2008



N° 39

L'an deux mille huit et le vingt et un du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, Mlle VAN ELST, M. LE NGUYEN, Mme ANTOINE, MM GRÉPINET, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. PLANCHERON.

PROCURATIONS : M. ALLOUCHE en faveur de M. OUSSET
M. CARILLO en faveur de Mme ROMERO
M. SAUVAN en faveur de Mme CARRETIER
Mme VINCENT en faveur de Mme LABORDE
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTE : Mme CONFAIS

ATTRIBUTION MARCHÉ AMENAGEMENT DE LA RUE DES PATTES, DU CHEMIN DE LA PINEDE ET DE L'ALLEE DES ARBOUSIERS

Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN

Il est rappelé que la Commune a lancé un avis d'appel public à la concurrence, « AMENAGEMENT DE LA RUE DES PATTES ALLEE DES ARBOUSIERS ET CHEMIN DE LA PINEDE » en procédure d'appel d'offres ouvert selon les articles 33, 40, 58 à 72 du code des marchés publics, et décomposé en 3 lots techniques :

- Lot 1 Terrassement voirie
- Lot 2 réseaux basse tension, télécom et éclairage public
- Lot 3 Plantations arrosage

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 février 2008 et au vu du résultat d'analyse des offres a décidé d'attribuer le marché à :

- Lot 1 à l'entreprise BEC Frères pour un montant H.T. 390 320,85 €**
- Lot 3 à l'entreprise SARIVIERE pour un montant H.T. 18 963,50 €**

Ces 2 entreprises présentent les offres économiquement les plus avantageuses.

Le lot 2 est déclaré infructueux, la Commission décide de relancer ce lot en marché négocié sans publicité selon l'article 35 - I

La CAO s'est réunie pour le marché négocié le 11 avril 2008 et au vu du résultat d'analyses des offres présentées par le pouvoir Adjudicateur aux termes des négociations a décidé d'attribuer :

Lot 2 à l'entreprise SPIE pour un montant H.T. 255 151,80 €

Le Conseil municipal

➤ Prend acte des décisions de la commission d'appel d'offres

➤ Autorise Mme Le Maire à signer les marchés des lots ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ce dossier a été examiné en commission Urbanisme et Travaux le 15 avril 2008

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BOUISSEREN à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Louviers' and '18'.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ...23.04.2008...
et publication
le ...23.04.2008...